



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 97720

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la convention liant l'Association française contre les myopathies (AFM) à France Télévisions pour l'organisation et la diffusion du téléthon. Fortement interpellée sur cette question, elle lui fait part des vives préoccupations exprimées au sujet de l'avenir de l'organisation du téléthon au terme de la convention actuelle. Craignant, en effet, que les chaînes de service public remettent en cause le partenariat, établi depuis 1987 et, de fait, diluent ou démantèlent l'organisation de cette manifestation populaire et généreuse, la présidente de l'AFM, relayée notamment par de nombreux scientifiques signataires d'un manifeste récent, souhaiteraient que des garanties puisse être apportées. Soulignant les conséquences lourdes que pourraient avoir un changement de format audiovisuel pour l'avenir du financement de la recherche sur les myopathies et les maladies rares, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle démarche est ou pourrait être engagée auprès de France Télévisions pour que les modalités d'organisation actuelles du téléthon puissent être reconduites.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication se félicite de la formidable initiative du téléthon lancée en 1987 par l'Association française contre les myopathies (AFM) pour appeler l'attention sur les maladies génétiques méconnues. Grâce à cette exposition médiatique, le ministre souligne que la collecte de dons effectuée lors des éditions successives du téléthon a servi à financer l'ensemble de la recherche. Le téléthon est un exemple d'engagement de la télévision publique au service de la générosité. Cependant, le Gouvernement n'intervient pas dans l'élaboration détaillée des grilles de programmes qui relève de la responsabilité des dirigeants des chaînes de télévision. C'est une condition nécessaire de la liberté de communication. Toutefois, devant la polémique soulevée en 2009 sur la place accordée aux différentes causes à la télévision, le Premier ministre a décidé en 2010 de saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de la question plus générale de l'accès des associations aux médias audiovisuels. Cette réflexion, qui associe les acteurs du monde associatif et du secteur des médias audiovisuels, devrait apporter prochainement des recommandations destinées à rendre compte de la richesse que le monde associatif représente pour notre pays. Enfin, le président de France Télévisions a réaffirmé son engagement pour le téléthon. Ainsi, une nouvelle convention liant France Télévisions à l'AFM sera renégociée, la précédente étant arrivée à échéance. Dans ce cadre, un groupe de travail sera mis en place et conduira ses discussions à la lumière des préconisations du rapport du CSA.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97720

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 375

Réponse publiée le : 1er mars 2011, page 1983